

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le 27 avril à dix-huit heures quinze, le conseil municipal de la commune d'ALLOGNY, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bruno SIRAVO, Maire.

En exercice : 15

Présents : 14

Absents : 0

Pouvoirs : 1

Votants : 15

Date de convocation : 23/04/2026

Affichage convocation : 23/04/2026

Présents : M. Bruno SIRAVO, M. Philippe GESLAIN, Mme Lise NOMBRET, Mme Sylvia FAUCARD, Mme Geneviève LITHARD, M. Franck ANDORNETTI, Mme Nathalie MEUNIER, M. Gérard OSTRONZEC, M. Thierry OLIVIER, M. Jean-Luc GRUNDHEBER, M. Didier AUBRY, Mme Lise TRAVERSE, Mme Clémence RIZZI, M. Alain LEULIET

Absents excusés : Mme Jocelyne SAVIO (procuration remise à M. Jean-Luc GRUNDHEBER).

Absents : 0

M. Jean-Luc GRUNDHEBER est nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint.

Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal du 27 avril 2026 ouverte à 18h21.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SALLE DU CONSEIL EN MAIRIE
DU 27 AVRIL 2026 A 18 HEURES 15

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 mars 2026
- Dédommagement d'un agent communal
- Cautions location de matériel
- Convention prestation de service Agence Cher Ingénierie des Territoires
- Désignation d'un membre de la commune d'Allogny aux Commissions d'Attribution des logements
- Renouvellement des membres de la commission des impôts
- Commissions communautaire, désignations d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant
- RTE Travaux de maintenance électrique Tabarderie 2
- Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal

- BUDGET COMMUNAL :
 - Vote du compte de gestion 2025
 - Election du président pour le vote du compte administratif
 - Vote du compte administratif 2025
 - Affectation du résultat 2025
 - Vote du taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026
 - Vote des subventions aux associations 2026
 - Vote du Budget prévisionnel 2026

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 mars 2026

Monsieur le Maire indique que tous les membres du conseil municipal ont été destinataires du procès-verbal du dernier conseil municipal du 26 mars 2026.

Aucune observation n'est formulée par les membres du conseil municipal.

Le procès-verbal du conseil municipal du 26 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

- Dédommagement d'un agent communal

Un contrat de prévoyance maintien de salaire a été mis en place par le Centre de gestion du Cher, qui a été résilié au 31/12/2024, car il ne rentrait pas dans les nouvelles dispositions de la loi applicable au 01/01/2025, à savoir la participation de l'employeur au contrat de prévoyance maintien de salaire.

Ce contrat de prévoyance maintien de salaire était passé entre la MNT et le Centre de Gestion du Cher. La MNT a envoyé un mail d'information, en copie caché pour éviter de voir tous les noms des autres collectivités. Ce mail d'information a été envoyé sur l'ancienne adresse mail de la mairie. Les services de la MNT ont dû recevoir un mail indiquant la nouvelle adresse mail et la non réception du message par la mairie d'Allogny, auquel ils n'ont pas prêté attention.

La mairie n'a pas été prévenu de cette résiliation.

Monsieur Didier FOULATIER qui était en arrêt maladie n'a pas perçu la totalité de son salaire durant cette période. Il a perçu 90 % de son salaire les trois premiers mois et ensuite 50 % de son salaire. Il demande la réparation du préjudice financier qui est de 2426.50 €.

Monsieur Philippe GESLAIN, Maire-Adjoint tient à rappeler le comportement irrespectueux de Monsieur Didier FOULATIER envers les élus et ne comprend pas l'intervention d'une tierce personne dont on ne connaît pas son rôle dans ce dossier.

Monsieur Bruno SIRAVO, Maire acquiesce, Monsieur Didier FOULATIER a eu une attitude irrespectueuse envers les élus mais après vérification, il n'y a pas d'obligation à la présence d'un syndicat mais d'une personne de son choix.

Il est noté que les élus vont réfléchir à la possibilité de se retourner contre la MNT ou le Centre de Gestion du Cher, voir les deux.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à la majorité ont approuvé le paiement du dédommagement à Monsieur Didier FOULATIER.

- Cautions location matériel

Le 20 janvier 2026, le conseil municipal a voté les tarifs de location de matériel (délibération n° DE_005_2026), les tarifs de cautions n'ont pas été votés.

Monsieur Bruno SIRAVO, Maire, propose les tarifs de cautions suivants :

Pour un barnum de 5m x 5m la caution est de 1000,00 €.

Pour un barnum de 3m x 3m la caution est de 800,00 €.

Pour une table la caution est de 50,00 €.

Pour un banc la caution est 20,00 €.

Si au retour du matériel, des dégradations sont constatées, la caution sera facturée par titre, avec un avis des sommes à payer.

Après en avoir délibéré, les membres de conseil municipal, à l'unanimité ont approuvé la caution de la location de matériel selon les tarifs ci-dessus

- Convention prestation de service Agence Cher Ingénierie des Territoires

Monsieur Bruno SIRAVO, Maire propose de signer une convention de service avec l'Agence Cher Ingénierie des Territoires pour une mission d'assistance à la gestion de la voirie relative à l'accès au parking de l'école, dans le cadre des travaux pour le restaurant scolaire intergénérationnel et de la chaufferie biomasse.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à la majorité ont approuvé et ont autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de service avec l'Agence Cher Ingénierie des Territoires

- Désignation d'un membre de la commune d'Allogny aux Commissions d'Attribution des Logements

Il est proposé aux membres du conseil municipal de désigner Monsieur Bruno SIRAVO, Maire, comme membre aux commissions d'attribution des logements.

Après en avoir délibéré, les membres de conseil municipal, à l'unanimité ont approuvé la désignation de Monsieur Bruno SIRAVO, Maire, comme membre aux commissions d'attribution des logements

- Renouvellement des membres de la commission des impôts

Monsieur Bruno SIRAVO, Maire, propose comme commissaires titulaires :

- | | |
|---------------------------|-----------------------------|
| 1/ M. Philippe GESLAIN | 7/ Mme Christine ZENDAGUI |
| 2/ M. Jean-Luc GRUNDHEBER | 8/ Mme Lise NOMBRET |
| 3/ Mme Dominique LAVEAU | 9/ M. Michel GODELU |
| 4/ M. Christophe DARBY | 10/ Mme Bernadette SCHIBLER |
| 5/ Mme Karine PANNETIER | 11/ M. Didier AUBRY |
| 6/ Mme Lise TRAVERSE | 12/ M. Denis HEBRE |

Monsieur Bruno SIRAVO, Maire, propose comme commissaires suppléants :

- | | |
|--------------------------|-------------------------|
| 1/ M. David MORIN | 7/ M. Christian BOCQUET |
| 2/ M. Jacques CHOLLET | 8/ M. Alain LEULIET |
| 3/ Mme Geneviève LITHARD | 9/ M. Gilles GRELAT |
| 4/ M. Matthieu GERMOND | 10/ M. Jean-Paul CHENU |
| 5/ Mme Sylvia FAUCARD | 11/ M. André PACYNA |
| 6/ Mme Pascale SARRET | 12/ M. Gérard OSTRONZEC |

Après en avoir délibéré, les membres de conseil municipal, à l'unanimité ont approuvé la liste des commissaires titulaires et la liste des commissaires suppléants, pour la commission communale des impôts.

- Commissions communautaires, désignations d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant

• Commission Développement Economique et Finances

Délégué titulaire : Mme Lise TRAVERSE, Conseillère municipale

Délégué suppléant : Mme Geneviève LITHARD, Conseillère municipale

• Commission Petite Enfance, Enfance et Jeunesse

Délégué titulaire : Mme Sylvia FAUCARD, Maire adjointe

Délégué suppléant : Mme Nathalie MEUNIER, Conseillère municipale

• Commission Transitions Environnementales

Délégué titulaire : M. Thierry OLIVIER, Conseiller municipal

Délégué suppléant : M. Jean-Luc GRUNDHEBER, Conseiller municipal délégué

• Commission Culture – Lecture Publique

Délégué titulaire : Mme Lise TRAVERSE, Conseillère municipale

Délégué suppléant : Mme Lise NOMBRET, Maire adjointe

● **Commission Suivi des délégations de service publique (DSP) eau et assainissement et prestations de services d'ordures ménagères**

Délégué titulaire : M. Jean-Luc GRUNDHEBER, Conseiller municipal délégué

Délégué suppléant : M. Thierry OLIVIER, Conseiller municipal

● **Commission Tourisme**

Délégué titulaire : Mme Lise NOMBRET, Maire adjointe

Délégué suppléant : Mme Sylvia FAUCARD, Maire adjointe

● **Commission Bâtiments – Voirie**

Délégué titulaire : M. Philippe GESLAIN, Maire adjoint

Délégué suppléant : M. Gérard OSTRONZEC, Conseiller municipal délégué

● **Commission Urbanisme – SPANC - GEMAPI**

Délégué titulaire : M. Philippe GESLAIN, Maire adjoint

Délégué suppléant : M. Jean-Luc GRUNDHEBER, Conseiller municipal délégué

● **Commission Social – Habitat**

Délégué titulaire : Mme Sylvia FAUCARD, Maire adjointe

Délégué suppléant : Mme Nathalie MEUNIER, Conseillère municipale

● **Commission Sport**

Délégué titulaire : M. Jean-Luc GRUNDHEBER, Conseiller municipal délégué

Délégué suppléant : Mme Sylvia FAUCARD, Maire adjointe

Après en avoir délibéré, les membres de conseil municipal, à l'unanimité ont approuvé la liste des délégués titulaires et des délégués suppléants dans chaque commission communautaire désignée ci-dessus.

- RTE Travaux de maintenance électrique Tabarderie 2

La société RTE a mandaté la société Forestons ! afin de réaliser un diagnostic de la végétation, dans le cadre de la maintenance et de l'adaptation au changement climatique de la ligne électrique à 400 000 volts à Mamagne- Tabarderie 2.

Il ressort du diagnostic que des travaux d'abattage d'arbres doivent être réalisés sur les parcelles OA0408, OA0495, OA0496, OA0498, OA0884, OD0434 et OD0680.

La société RTE propose une convention d'indemnisation par arbre et par surface, pour un montant total de 8250,00 €.

Monsieur Philippe GESLAIN, Maire -Adjoint précise qu'il y a eu une prise en compte de la perte d'exploitation et la mairie d'Allogny reste propriétaire du bois. Le plan de gestion du bois est réalisé par l'ONF, qui a validé cette convention.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité ont approuvé et ont autorisé Monsieur le Maire à signer la convention avec la société RTE.

-Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal

Suite à la délégation que vous m'avez accordée je n'ai pas préempté sur les parcelles suivantes :

D N° 1718 situé à Boursac d'une superficie de 01 a 76 ca.

- BUDGET COMMUNAL : Vote du compte de gestion 2025

Monsieur Bruno SIRAVO, Maire, rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur, il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le comptable a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion des comptes pour l'exercice 2025. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes, et autorise Monsieur le Maire à signer le compte de gestion 2025 du budget communal.

Vote du compte administratif 2025

Monsieur Philippe GESLAIN, Maire-Adjoint, a été nommé à l'unanimité par les membres du conseil municipal, Président pour le vote du compte administratif 2025 du budget de la commune. Le Maire, Monsieur Bruno SIRAVO, étant sorti n'a pas participé au vote.

Les membres du conseil municipal examinent le compte administratif 2025 du budget communal qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	- 923 426,76
RECETTES	+ 1 047 206,48
TOTAL	+ 123 779,72
EXCEDENT ANTERIEUR	+ 664 679,29
TOTAL	+ 788 459,01

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	- 154 870,32
RECETTES	+ 197 308,96
TOTAL	+ 42 438,64
DEFICIT ANTERIEUR	- 120 388,98
TOTAL	- 77 950,34

RESULTAT 2025 SANS LES EXCEDENTS + 166 218,36

RESULTAT 2025 AVEC LES EXCEDENTS + 710 508,67

RESTE A REALISER	
DEPENSES	- 15 984,42
RECETTES	0.00
TOTAL	-15 984,42

RESULTAT DEFINITIF	694 524,25
---------------------------	-------------------

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif 2025 du budget communal tel qu'il a été présenté.

Affectation du résultat 2025

Les membres du conseil municipal après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2025 dont les résultats sont identiques au compte de gestion, décident, au vu des éléments ci-dessous, d'affecter le résultat comme suit :

Section de fonctionnement

Excédent de fonctionnement 2025 :	+ 123 779.72 €
Excédent antérieur :	+ 664 679.29 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2025 :	+ 788 459.01 €

Section d'investissement

Excédent d'investissement 2025 :	+ 42 438.64 €
Déficit antérieur :	- 120 388.98 €
Déficit au 31/12/2025 :	- 77 950.34 €

Reste à Réaliser	Dépenses :	- 15 984.42 €
	Recettes :	0.00 €

L'excédent de fonctionnement est affecté en recettes de fonctionnement ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour la somme de 694 524.25€, au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » pour la somme de 77 950.34 € et au compte 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé) la somme de 93 934.76 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité l'affectation de résultat 2025 du budget communal tel qu'il a été présenté.

Vote du taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026

Monsieur Philippe GESLAIN, Maire-Adjoint de voter les taux suivants :

Taxe Foncière Bâti : 36.08%
Taxe Foncière non Bâti : 38.73%
Taxe Habitation (résidence secondaire exclusivement) : 15.45 %

Seule la taxe d'habitation (résidence secondaire) a augmenté de 1.83 %, comme la loi de finance 2026 recommandait d'appliquer. Il est souligné qu'une même augmentation a été préconisée dans la loi de finances de 2025 mais n'a pas été appliquée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide des taux d'imposition suivants pour 2026.

Taxe Foncière Bâti : 36.08%
Taxe Foncière non Bâti : 38.73%

Taxe d'Habitation (résidence secondaire exclusivement) : 15.45%

Vote des subventions aux associations

Madame Lise NOMBRET, Maire-Adjointe, propose aux membres du conseil municipal de voter l'attribution des subventions ligne par ligne selon le tableau ci-dessous :

Service	Bénéficiaires	2026	Pour	Contre	Abstention
Cinéma rural	Foyers ruraux	918,40	15		
Assoc Scol Sport		200,00	15		
Personnes âgées	ADMR	50,00	15		
	Facilavie	50,00	15		
	AIDE ET PRESENCE	50,00	15		
Fourrière animaux	SBPA Marmagne	557,50	15		
sous total		1825,90			
Associations D'Allogny	Bénéficiaires				
	Les amis de la Cocdrille	200,00	14		1
	ABC Allogny bibliothèque et culture	300,00	15		
	ADSL	450,00	15		
	Allogny Patrimoine	200,00	15		
	Comité des fêtes	200,00	15		
	Chorallogny	300,00	15		
	Au fil d'Allogny	400,00	15		
	Les Amis de la Bibliothèque	300,00	15		
	Les amis de filigrânes	350,00	14		1
	Vers ton sport	200,00	4	1	10
	APE	300,00	15		
	Souvenir Français	200,00	115		
	Association Sportive et Culturel	400,00	15		
sous total		3800,00			
Services Extérieurs	Bénéficiaires				
	FSE St-Doulchard Foyer rural	50,00	15		
	Anciens Elus du Canton	50,00	15		
	La fabrique à sourire	100,00	15		
sous total		200,00			
TOTAL PROPOSE		5825,90			
TOTAL VOTE		5625,90			

Après en avoir délibéré ligne par ligne, les membres du conseil municipal décident à la majorité des voix d'attribuer aux associations une subvention dont le montant est indiqué dans le tableau ci-dessus, soit 5625.90 €.

Vote du Budget prévisionnel 2026

Monsieur Philippe GESLAIN, Maire-Adjoint, propose de faire approuver au chapitre le budget prévisionnel tant en fonctionnement qu'en investissement sans vote formel.

Monsieur Philippe GESLAIN, Maire-Adjoint, demande à autoriser Monsieur Bruno SIRAVO, Maire, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

Fonctionnement : Maximum 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

Investissement : Maximum 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le budget prévisionnel 2026 qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses : 1 733 446,42€
	Recettes : 1 733 446,42 €

Section d'investissement :	Dépenses : 1 706 604,28 €
	Recettes : 1 706 604,28€

Le montant total du budget est de 3 440 050.70 €.

La séance est levée à 20h38

Le Maire
Bruno SIRAVO

Le secrétaire de séance
Jean-Luc GRUNDHEBER



Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

11 JUIN 2026



